



FICHE ACTION 1

Constituer un Comité de suivi et d'évaluation des actions

➤ Références à la CETD

Principes n° :

- **1** : Impliquer toute les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégée.
- **2** : Élaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable et un plan d'actions pour l'espace protégé.
- **9** : Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale.

➤ Références à la charte

Axe 2 : Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains

----- Objectif stratégique : Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines

-----Objectif opérationnel : Inscrire les acteurs touristiques dans une démarche de développement durable

----- Article 68 : Adhérer à la Charte Européenne du Tourisme Durable

Axe 3 : Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération

----- Objectif stratégique : Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale

-----Objectif opérationnel : Conforter le partenariat avec les EPCI à fiscalité propre

----- Article 89 : Impliquer les élus des EPCI dans la mise en œuvre de la Charte

➤ Référence à l'axe stratégique

- **Axe 1 : Le PNRLAT et l'action tourisme au service de dynamiques collectives. Élargissement et mise en réseau des acteurs. Ingénierie et sensibilisation.**

➤ CONTEXTE

Comme pour tout syndicat mixte, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du PNRLAT exerce toutes les fonctions prévues par les textes en vigueur sur le fonctionnement de cette structure juridique ainsi que celles prévues par les statuts du PNRLAT. Il se réunit à titre ordinaire trois fois par an. Il dispose à ses côtés d'organes consultatifs dont des commissions thématiques et notamment une commission « Tourisme et loisirs ». Cette organisation veille à la bonne gestion du syndicat mixte et au respect des engagements et des missions.

En ce qui concerne la préparation de la candidature à la CETD, celle-ci a été confiée dans un premier temps à un Comité de pilotage constitué des principaux acteurs touristiques publics du territoire.

Pour respecter le premier principe et se conformer aux conditions inhérentes à la CETD, un Forum permanent des acteurs est constitué.

Les axes stratégiques actés par le Comité de pilotage et le plan d'actions qui s'ensuit s'adosent aux politiques et aux stratégies des partenaires institutionnels du PNRLAT. Dans ce cadre un certain nombre d'actions seront tributaires de financements spécifiques de leur part et/ou émanant de collectivités EPCI (communautés de communes, d'agglomération et Pays), de communes...

Par ailleurs, le diagnostic réalisé souligne l'importance d'une mise en cohérence des politiques touristiques territoriales pour agir collectivement, gagner en efficacité, mutualiser les moyens, que ce soit en faveur de l'attractivité touristique des territoires, la qualification de l'offre ou la compétitivité de la destination.

La mise en œuvre de chaque action du plan d'actions de la CETD prévoit un suivi par la(les) collectivité(s) mandante(s) et partenaire(s). Cela étant, **il importe pour la réussite globale du plan d'actions de rendre compte à l'ensemble des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordres financeurs : de l'avancement du plan d'actions, des étapes réalisées et des acquis, des éventuelles difficultés rencontrées, du planning, des coûts et des dépenses.**

C'est l'objet du **Comité de suivi et d'évaluation** réunissant tous les maîtres d'ouvrage, les financeurs et cofinanceurs du plan d'actions de la CETD ainsi que les partenaires institutionnels incontournables.

➔ OBJECTIFS

- **Mettre en place une gouvernance coordonnée du plan d'actions CETD.**
- **Assurer l'information des décideurs sur l'avancement du plan d'actions.**
- **Entretenir la dynamique collective et l'engagement des collectivités dans la démarche.**
- **Garantir aux donneurs d'ordres et partenaires financiers le bon usage des fonds publics.**
- **Diffuser les résultats des expérimentations à toutes les collectivités partenaires.**
- **Valoriser la CETD. Gagner en reconnaissance et en notoriété.**

➔ DESCRIPTIF

Pour conduire la réalisation du plan d'actions de la CETD, le PNRLAT s'engage à mettre en place et à animer un « Comité de suivi et d'évaluation ». Celui-ci se réunira pour suivre l'état d'avancement du plan d'actions, une à deux fois par an.

Il sera composé des représentants des donneurs d'ordres, des maîtres d'ouvrage et des collectivités partenaires des actions de la CETD : les Conseils régionaux Centre et Pays de la Loire, les Conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, l'ADT Touraine et Anjou-Tourisme, les Offices de Tourisme de pôle, la Mission Val de Loire, les chambres consulaires, les collectivités directement impliquées dans l'action : communautés de communes, communes, Pays. Au fur et à mesure du lancement des actions de la CETD, la(les) collectivité(s) concernée(s) intégreront le Comité de suivi et d'évaluation.

Le Comité de suivi et d'évaluation succède et se substitue au Comité de pilotage créé pour élaborer le dossier de candidature à la CETD.

Le suivi de l'avancement du plan d'actions de la CETD et l'évaluation de sa mise en œuvre sont effectués à deux niveaux :

- pour la mise en œuvre de chaque action ;
- pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions dans son ensemble. L'évaluation sera intégrés au dispositif d'évaluation de la charte du PNRLAT (logiciel « EVA »).

Le phasage est le suivant :

- mise en place du « Comité de suivi et d'évaluation » dès l'adhésion du PNRLAT à la CETD. Établissement de la programmation et du calendrier de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions dans les 5 ans ;
- organisation et animation du « Comité de suivi et d'évaluation » une à deux fois par an sur la durée de la CETD. Présentation de l'état d'avancement de chaque action et de l'ensemble. Recueil des avis et remarques. Exécution et transmission des suites à donner.

COMMUNICATION DE L'ACTION

Compte-rendus et communiqués régulièrement publiés sur le site extranet dédié au Forum permanent.

Écho du Parc.

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Adhésion soutenue des maîtres d'ouvrage au plan d'actions de la CETD.
- Gain d'efficacité des collaborations des collectivités avec le PNRLAT.
- Mobilisation collective et pérenne sur des dynamiques partagées.
- Reconnaissance accrue du rôle moteur et fédérateur du Parc.

MODALITES D'ÉVALUATION

- Nombre et représentativité des membres du Comité de suivi et d'évaluation.
- Motivations et implications dans les travaux du Comité.
- Assiduité dans le suivi jusqu'à l'aboutissement des actions.
- Nombre de transferts d'expériences dans d'autres collectivités et territoires.

MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

MAITRISE D'OEUVRE

Organisme(s) de formation

PARTENAIRES TECHNIQUES

Services et techniciens concernés des collectivités

Représentants des Comités de pilotage suivant chaque action

Référents professionnels et associatifs concernés par le plan d'actions

ÉCHEANCIER DE REALISATION

1^{er} semestre 2014 : mise en place et animation du Comité de suivi et d'évaluation

2014-2019 : réunion et animation du Comité de suivi et d'évaluation 1 à 2 fois par an

➤ DÉPENSES

Frais liés aux réunions pour 5 ans 1 000 €

Fonctionnement

➤ RÉFÉRENTS PNR

Élu : Philippe BEAUVILLAIN

Chargée de mission : Virginie BELHANAFI